# L'inFOmilitante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



Retraite et dépendance : ne pas confondre droit et risque (p. 4 et 5)

Grand débat : les premières pistes de l'exécutif (p. 6) Prestations sociales et minima sociaux : le coup de Jarnac (p. 11 à 14)

### **FO** SOMMAIRE





p. 11 à 14



L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre Résistance Ouvrière, devenu par la suite Force Ouvrière, puis FO Hebdo. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

Rédaction en chef : D. Rousset.

Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero – Secrétariat de rédaction/maquette/

#### ACTU

Retraite et dépendance : ne pas confondre droit et risque4	Į-5
Grand débat : le gouvernement livre ses premières idées	<i>6</i>
Fonction publique : les neuf organisations appellent à la grève du 9 mai	7
La loi Pacte adoptée le 11 avril accentue les régressions sociales	8

### DROIT

Ce que dit la loi en matière de rémunérations dans le cadre des absences, pour maladie ou pour fait de grève ......

### DOSSIER

Fusion de prestations sociales et de minima sociaux : un coup de Jarnac pour un coup de rabot ...... 11-14

### INTERNATIONAL

Belgique : la FGTB dit non à la modération salariale ...... 16

### NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

### HISTOIRE

Le vote pour FO aux CSE:

une réalité qui ne fait pas débat .......20-21

#### PORTRAIT

Didier Birig, le nouveau secrétaire général de la Fédération FO des Services publics et de Santé ......24

photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher – Conception de la maquette : V. Pfohl.

Ont également contribué à ce numéro : M. Pourcelot, C. Chiclet. Abonnements : V. Rigaut. Tél. : 01 40 52 82 33. Imprimé par RPN, Livry-Gargan – Commission paritaire :

0921 S 05818 – ISSN 2647-4174 – Dépôt légal avril 2019. Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris. Tél.: 01 40 52 84 55 – Mél.: linfomilitante@fopresse.fr

Site: https://www.force-ouvriere.fr

### L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter





### EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, LA SCIENCE N'EST PAS EXACTE

e terrible incendie qui a affecté la cathédrale Notre-Dame de Paris a empêché le président de la République de présenter les réponses qu'il entend apporter au Grand débat.

Nous n'avons en conséquence que les quelques orientations générales présentées par le Premier ministre. Or, elles peuvent quasiment être réduites à l'antienne de la réduction de la dépense publique, au prétexte que les Français auraient exprimé une « exaspération fiscale » et auraient « compris [...] qu'on ne peut pas baisser les impôts si on ne baisse pas la dépense publique ».

Mais, depuis, on a enregistré une autre réaction qui dit entres autres: « Attention! On ne peut avoir la dépense publique que l'on a en France - la gratuité de la santé, de l'éducation, les retraites publiques, une lutte efficace contre la pauvreté et pas d'impôts [...]. En fait, il faudrait prendre le débat dans l'autre sens : quel niveau de services publics veut-on? Quelles dépenses sont nécessaires pour répondre aux besoins des plus pauvres et d'une partie de la classe moyenne qui se sent laissée de côté? », complétée par : « Nous recommandons de faire davantage porter les impôts sur ce qui est le plus redistributif... plutôt sur les

héritages et les patrimoines les plus importants ».

Ce ne sont certes pas exactement les termes que nous utilisons, mais force est de reconnaître que l'on y trouve assez précisément ce que FO porte de longue date. Ce qui est trop souvent qualifié de « dépense publique » est au contraire essentiel en matière de santé, d'éducation, de retraites, de lutte contre la pauvreté... autrement dit de protection sociale et de service public, donc de redistribution des richesses.

Il faut, là encore, comme FO le revendique depuis longtemps, partir des besoins pour en déduire les moyens nécessaires.

Et, plutôt que de partir d'une dépense à réduire », il faut, là encore, comme FO le revendique depuis longtemps, partir des besoins pour en déduire les moyens nécessaires.

Ce propos mérite d'être cité car il émane non pas d'un syndicat, d'un groupe d'économistes en rupture avec la doxa libérale, mais de l'économiste en chef de l'OCDE, à l'occasion d'une interview donnée au journal *Le Monde* (13 avril). Cette institution qui nous a, de longue date, plutôt habitués à des discours favorables au libéralisme économique. Nous ne ferons d'ailleurs pas de ses rapports nos bréviaires (au sens figuré s'entend!) puisque l'OCDE vient à nouveau d'applaudir aux réformes structurelles engagées par le gouvernement.

Cela montre cependant qu'en matière économique et budgétaire, la science n'est pas exacte et que les analyses et positions générales portées par FO sont autant légitimes que celles qui nous sont opposées.

> Cela nous convainc du bienfondé de notre refus d'une réforme des retraites mettant à bas l'existant pour un système universel à points, refus qui nous a conduits aujourd'hui à stopper notre participation à la concertation, ne voulant pas cautionner de nouveaux reculs des droits.

Cela nous convainc du soutien confédéral apporté aux syndicats et fédérations FO mobilisés contre « la transformation de la fonction publique », la loi Santé ou le projet de loi pour une école de la confiance.

Comme cela nous convainc de notre soutien confédéral aux syndicats et fédérations engagés dans des négociations et actions pour les salaires et l'emploi.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

# Retraites: travailler plus, c'est non pour FO

Report de l'âge légal de la retraite ou retardement du départ effectif via une décote, FO s'oppose à des pistes pénalisantes pour les travailleurs, qui continuent de payer les réformes passées.

e report de l'âge légal de la retraite au-delà de 62 ans figuret-il au programme de l'exécutif? L'histoire a débuté par une cacophonie gouvernementale fin mars sur

LES POLICIERS DEMANDENT LE MAINTIEN DE LEUR STATUT SPÉCIAL

Les syndicats de policiers, dont FO, ont demandé le 8 avril le maintien du statut « catégorie active » pour tous les policiers, dans le cadre de la future réforme des retraites. Les syndicats veulent être reçus « en urgence » par le ministre de l'Intérieur, faute de quoi ils appelleront à « une grande mobilisation ». La catégorie active permet un départ anticipé ou des bonifications pour la retraite, en lien avec les risques du statut de policier.

un éventuel report de l'âge légal de la retraite au-delà de 62 ans pour financer la dépendance. La confusion autour de cette question a amené le Haut-commissaire à la réforme des retraite à indiquer qu'il était prêt à jeter l'éponge si le gouvernement touchait à l'âge légal. Jean-Paul Delevoye a en effet promis, dans le cadre de ses rencontres avec les interlocuteurs sociaux sur le futur régime par points, qu'il ne serait pas porté atteinte à l'âge légal de la retraite, conformément à la promesse de campagne d'Emmanuel Macron.

Depuis le début du mois d'avril, Édouard Philippe et plusieurs de ses ministres évoquent désormais un possible allongement de la durée du travail pour financer la dépendance.

«La question de l'âge reste posée, et c'est un véritable problème, souligne Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO. On sait bien que la réforme systémique des retraites, c'est juste un paravent. »

#### FO NE SERA PAS « CAUTION »

Force Ouvrière a mis fin à sa participation aux réunions bilatétales du Haut-commissariat à la réforme des retraites le 16 avril, conformément à l'orientation donnée par son Comité confédéral national le 27 mars. La lettre adressée par le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, au Premier ministre le 1<sup>er</sup> avril, pour lui demander de publier son projet de réforme des retraites, est restée sans réponse. FO ne sera pas « caution de décisions » prises « dans son dos », a averti Yves Veyrier le 11 avril sur Radio Classique.

Dans l'immédiat, il semble que l'exécutif fasse le choix de laisser les discussions sur la réforme des retraites aller à leur terme avant de lancer le chantier dépendance et son éventuel financement par un recul de l'âge de la retraite. Une mesure décriée par FO, au motif qu'elle « équivaudrait à faire payer le risque dépendance par les retraités futurs ».

**Françoise Lambert** 

### Pouvoir d'achat : les retraités battent le pavé

e 11 avril, les retraités se sont mobilisés partout en France pour leur pouvoir d'achat, à l'appel du « groupe des neuf », qui réunit l'Union confédérale des

retraités FO (UCR-FO) et huit autres organisations. Il proteste contre le quasi-gel des pensions, la hausse de la CSG, et des attaques contre le droit à la retraite.

La décision du gouvernement de n'exonérer de CSG qu'une partie des retraités – les plus modestes – et sa proposition de réindexer les petites pensions, et seulement les petites pensions, sur les salaires, fâchent. «La

retraite, c'est un droit et pas une allocation de charité », rappelle Didier Hotte, secrétaire adjoint de l'UCR-FO.

Les retraités revendiquent la revalorisation de toutes les



pensions en fonction de l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2014 et un minimum de pension à hauteur du Smic.

Le groupe des neuf doit se réunir le 18 avril pour envisager une suite à sa mobilisation.

### La dépendance au rapport

FO et les autres syndicats de l'aide aux personnes âgées demandent 40 000 postes en urgence dans les établissements et les services d'aide à domicile.
Beaucoup plus que le rapport Libault qui propose des pistes timides pour financer la dépendance.

a création de 40000 postes en urgence dans les maisons de red traite et les services à domicile, à raison de deux postes par structure concernée : c'est ce qu'ont demandé FO et neuf autres organisations à l'exécutif, le 4 avril, après la remise de 35000 lettres-pétition et de 800 motions à l'Élysée. Mobilisés depuis plus d'un an et demi, les syndicats et l'association de directeurs AD-PA continuent de revendiquer un ratio d'un soignant pour un résident dans les Ehpad et une augmentation des salaires. Les conditions de travail demeurent très détériorées dans le secteur, en dépit de quelques mesures en 2018, dont le déblocage de 50 millions d'euros, après une grève historique dans les Ehpad le 30 janvier 2018. Ces dispositions avaient été jugées très insuffisantes par les salariés et leurs syndicats.

Aujourd'hui, le gouvernement promet une « grande loi » sur la dépendance à l'automne. Il va s'appuyer sur un rapport remis le 28 mars par Dominique Libault, président du Haut-conseil du financement de la protection sociale. Celui-ci préconise la création de 80 000 postes dans les établissements qui accueillent des personnes âgées en perte d'autonomie, d'ici à 2024. La proposition, qui



Délégation syndicale FO pour la remise de 35000 lettres-pétition et de 800 motions à l'Élysée, le 4 avril 2019.

correspond à une hausse de 25% des effectifs en Ehpad sur quatre ans, se situe bien en dessous de la demande des syndicats, qui insistent en outre sur l'urgence d'un « signal » du gouvernement.

### FO REVENDIQUE UN CINQUIÈME RISQUE

Le rapport « Grand âge autonomie » formule 175 propositions pour prendre en charge le vieillissement de la génération du baby-boom, qui devrait se traduire par un doublement du nombre de personnes âgées dépendantes à partir de 2030 - avec une prévision de 2,2 millions de personnes âgées dépendantes en 2050. Le rapport évalue à 9,2 milliards d'euros le besoin d'ici à 2030, en plus des 23,7 milliards aujourd'hui affectés à la dépendance. Concernant le financement, Dominique Libault se prononce contre l'option d'une assurance privée obligatoire et pour des dispositions relevant de la solidarité nationale. Il n'évoque pas l'hypothèse du report de l'âge de la retraite formulée par le Premier ministre et écarte celle d'une nouvelle journée de solidarité pour financer le risque dépendance. Il prône en revanche l'utilisation de la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale), qui doit en théorie disparaître en 2014, et l'emploi des excédents de l'Assurance maladie. A contrario de ces pistes, un rapport sénatorial, publié le 4 avril, se prononce pour une « assurance dépendance obligatoire ». « À FO, nous revendiquons la création d'un cinquième risque au sein de la Sécurité sociale, géré par l'Assurance maladie, pour financer la dépendance », indique Serge Legagnoa, secrétaire confédéral FO.

Parmi les principales priorités du rapport Libault figurent le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, la réduction du coût pour les familles, la revalorisation des métiers du grand âge et la rénovation des Ehpad.

« Ces intentions sont louables, commente Serge Legagnoa, mais nous estimons que ce rapport manque d'ambition, notamment sur les questions de revalorisation des métiers en termes de carrière, d'attractivité, de formation et de rémunération. » Le rapport Libault ne contient ainsi aucun élément chiffré sur les hausses de rémunération des personnels du grand âge.

**Françoise Lambert** 

# Grand débat : les premières pistes de réponses de l'exécutif

À l'issue du Grand débat, le gouvernement dresse un bilan et lance des idées de réponses en amont de l'annonce prochaine par le président de la République de premières mesures.

n conclusion du grand débat ouvert le 15 janvier (réunions publiques, contributions individuelles de citoyens, cahiers de doléances, questionnaire sur la plate-forme en ligne...) et qui s'est achevé le 17 mars dernier, une intervention publique du chef de l'État était attendue le 15 avril, avec l'annonce de premières mesures. L'incendie de la cathédrale de Paris a toutefois conduit l'exécutif à annuler cette prise de parole et le 16 avril (jour du bouclage de notre édition, NDLR) la date pour cette intervention restait indéterminée. Ces derniers jours, évaluant à 2 millions environ le nombre de citoyens ayant participé à ce grand débat censé apporter un mode d'expression au mécontentement social se manifestant depuis la mi-novembre, le gouvernement a voulu dresser un bilan des contributions pour les thèmes fixés (par l'exécutif) durant ces mois (démocratie/citoyenneté, transition écologique, fiscalité/dépenses publiques, organisation de l'État/ services publics). Les 8 et 9 avril, le Premier ministre, M. Édouard Philippe, a ainsi lancé quelques idées découlant, selon lui, des demandes citoyennes remontant du Grand débat. Parmi cellesci, la nécessité de « baisser plus vite les impôts » pour répondre à une « immense exaspération fiscale ». Alors que le bilan des contributions sur ce thème – comme sur les autres d'ailleurs – est loin d'être dressé – les modes d'expression au débat étant multiples et donc nécessitant du temps pour dégager des tendances –, le gouvernement, lui, avance déjà son analyse.

### « REMETTRE DU SERVICE PUBLIC »

Mais à quelle baisse d'impôts procéder en priorité? 28,8% des réponses apportées par le questionnaire en ligne se prononcent pour une baisse de la TVA, impôt forfaitaire inique qui est la première recette fiscale de l'État. La baisse de l'impôt sur le revenu ne serait plébiscitée que par 18,8%. Par ailleurs, 34,7% estimeraient que l'impôt doit être payé par tous. Le chef du gouvernement n'a pas détaillé pour l'instant les intentions de l'exécutif concernant la fiscalité. Ce que l'on sait en revanche, c'est que depuis 2017, celui-ci a décidé de la suppression de l'ISF, impôt sur la fortune, ou encore de l'allégement considérable de la fiscalité sur les entreprises. À l'automne dernier, le gouvernement avait aussi pris

la décision d'une augmentation importante des taxes sur les énergies fossiles, sur le diesel notamment... Ce fut le catalyseur de la contestation sociale qui depuis perdure. Le Premier ministre assure par ailleurs qu'il faut « remettre du service public, et donc remettre des fonctionnaires sur le terrain ». Mais les fonctionnaires sont déjà sur le terrain, a réagi Force Ouvrière. Et tandis que M. Édouard Philippe dit s'inquiéter de « l'isolement et l'abandon » de certains territoires, ces agents publics aimeraient justement rester sur le terrain et sans craindre de voir leurs postes supprimés. Alors que la fermeture de services publics, notamment de proximité, n'a que trop induit une désertification de certains pans du territoire national, l'exécutif programme néanmoins 120000 suppressions de postes d'ici à 2022. Lors de ce Grand débat, les citoyens ont demandé semble-t-il un renforcement des services publics, cela assorti paradoxalement parfois d'une baisse d'impôts. Reste à l'exécutif à apporter ses réponses, et en jonglant peut-être avec des demandes contraires.

Valérie Forgeront





### Fonction publique : les neuf organisations le 9 mai contre le projet de réforme

Nouveau signe que le projet de loi de « transformation » de la fonction publique fait l'unanimité contre lui... Les neuf organisations du public appellent à la journée de grève et de manifestations le 9 mai prochain.

a Fédération générale des Fonctionnaires FO (FGF-FO/secteur de l'État) participera à la grève et aux manifestations du 9 mai et ce « n'est que le début d'un combat que FO mènera pour le retrait du projet de loi, notamment tout au long de la discussion parlementaire », qui débutera le 13 mai prochain (l'exécutif vise une adoption du texte avant l'été pour une application de la réforme au 1er janvier 2020). La Fédération FO des Services publics et de Santé (SPS-FO) parti-

cipera elle aussi au 9 mai. « Nous avons tenté depuis quinze mois de peser dans des pseudo-concertations, afin de modifier les textes proposés, sans qu'aucune modification ne soit intégrée dans la version finale proposée au Conseil commun de la fonction publique », indique-t-elle, ajoutant que toutes les revendications « sur les salaires, les effectifs, les conditions de travail, restent lettre morte, et les annonces faites sur le dossier des retraites sont extrêmement préoccupantes ». Pour les fonctionnaires FO, le gouvernement ne répond en rien aux revendications et ce projet de loi en est l'illustration.

### PRIVATISATIONS, SUPPRESSIONS ET DÉTRICOTAGE...

Ainsi, en mars, lors du Conseil commun, tous les syndicats ont rejeté le texte du projet de loi, lequel prévoit un recours exacerbé aux contractuels, la création de nouveaux types de contrats, la restructuration (notamment par fusion des CT et CHSCT) des instances représentatives des personnels et la perte de prérogatives des CAP, des mesures de mobilité favorisant le départ d'agents vers le privé, le développement du mérite dans la rémunération, y compris pour les contractuels... Cette réforme revient à un « outil qui permettra au gouvernement de réaliser son programme de privatisations et de suppressions de services publics porté par Action publique 2022 », s'insurge FO. Or, « détricoter le statut général des fonctionnaires engendrera plus de précarité pour les personnels et une dégradation de la qualité des services publics en renforçant les difficultés d'accès par les usagers », pointait le 27 mars le Comité confédéral national de FO dans sa motion de soutien aux fonctionnaires votée à l'unanimité. Le 9 mai, dans l'action, par la grève et les manifestations, les fonctionnaires diront au gouvernement qu'il doit abandonner ce projet de contre-réforme.

Valérie Forgeront

### Loi Blanquer: la mobilisation s'enracine

I y a eu le 30 mars puis la grève du jeudi 4 avril... Il pourrait bien y avoir d'autres actions contre le projet de loi pour une école de la confiance, actuellement en examen au Parlement. Le 18 avril s'annoncent ainsi à Paris une manifestation et une grève dans les écoles. Depuis la mi-mars, à l'appel de FO notamment, des milliers d'enseignants sont descendus dans la rue, des grèves reconductibles ont été votées dans les établissements. La réforme Blanquer ne passe décidément pas.

### PAS D'AMENDEMENT MAIS LE RETRAIT DU PROJET

Le ministre insiste donc désormais sur les possibles évolutions à apporter au texte. Le 9 avril, devant une commis-

sion du Sénat, il déclarait « être ouvert à une évolution des propositions pour retrouver l'esprit de la confiance », et concédait « d'éventuelles imperfections du texte »... Bref, résume la FNEC-FP-FO, « sous la pression, le ministre voudrait maintenant faire croire à un recul ». Reste que « la mobilisation s'enracine et s'élargit ». Et pour cause. « Ce ne sont pas des amendements que les personnels en grève revendiquent, c'est le retrait total » du projet, souligne FO, rappelant notamment que la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) remet « en cause l'école communale, rurale et de proximité, programme la disparition des directeurs d'école et aggrave les conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels ».

**V**. **F**.

# Loi Pacte : toujours plus de régressions sociales

Le projet de loi Pacte sur la croissance et la transformation des entreprises a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale le 11 avril, à une large majorité. Pour FO, ce texte fourre-tout de plus de 220 articles va à l'encontre des droits sociaux et syndicaux.

projet de priv
parlementaire
côté lancé un
de référendur
partagée.

La
co
ld
co
Fi

e désengagement de l'État de ses participad tions dans trois entreprises fait partie des dispositions les plus dangereuses de la loi Pacte selon FO. Concernant Aéroports de Paris (ADP), l'État est autorisé à vendre au privé tout ou partie des actifs qu'il détient (50,63%). L'ensemble des organisations syndicales appellent les salariés d'ADP à la grève le 18 avril contre ce projet de privatisation. Des parlementaires ont de leur côté lancé une procédure de référendum d'initiative

> La loi permet aussi à l'État de céder au privé la majorité du capital de la Française des Jeux (FDJ). Sa participation, actuellement de 72%, pour

ra descendre jusqu'à 20%. En préalable, la régulation des jeux fera l'objet d'une refonte par ordonnance. Pour la fédération FEC-FO. donner «carte blanche à Bercy pour décider seul et sans concertation sur l'activité des jeux en France » expose les casinos et leurs salariés à un véritable risque. Cela concerne 60 000 emplois directs et indirects dans les territoires. L'État pourra également détenir moins de 33% des parts du capital d'Engie.

### RELÈVEMENT DES SEUILS SOCIAUX

Autres reculs, le texte relève les seuils sociaux à 11, 50 et 250 salariés. Il supprime les obligations liées au passage à 20 salariés (cotisation action logement...). Le seuil de 200 salariés est supprimé, sauf pour l'obligation de mettre à disposition un local syndical. Et une entreprise qui franchit un seuil ne devra remplir ses nouvelles obligations qu'au bout de cinq ans, contre six mois actuellement.

Le forfait social est abaissé. Les entreprises ne paieront plus de cotisation sur le versement de l'intéressement en dessous de 250 salariés et sur la participation en dessous de 50 salariés. Cette mesure vise à promouvoir les dispositifs d'épargne salariale au détriment de la négociation salariale et génère aussi des pertes de recettes pour les comptes sociaux.

FO dénonce également les incitations à l'épargne retraite, dont les conditions vont être assouplies, un dispositif qui favorise le développement de la retraite par capitalisation.

**Clarisse Josselin** 

### Vers une hausse des retraites complémentaires en 2019

es négociations sur les retraites complémentaires obligatoires du secteur privé vont bon train. Vendredi 5 avril, lors d'une deuxième séance plénière, patronat et syndicats gestionnaires de l'Agirc-Arrco se sont accordés pour mieux revaloriser les pensions. La revalorisation sera calée sur l'inflation au cours des quatre prochaines années, après cinq années de gel des pensions et une sous-indexation l'année dernière. L'augmen-

tation des retraites complémentaires devrait ainsi dépasser 1%, avec une inflation hors tabac prévue à 1,1% en 2019. « La mesure permet de garantir le pouvoir d'achat des retraités », se félicite Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO.

Le Medef et les syndicats doivent maintenant se retrouver en mai pour étudier l'avenir de la décote de 10% sur les pensions, instaurée par un accord de 2015, pour les salariés qui ne reportent pas à 63 ans leur départ à la retraite. « Les syndicats signataires se rendent compte que les coefficients d'abattement c'est pénalisant, et ils veulent revenir sur cette mesure. Nous, on le sait depuis le début, c'est pour cela que FO n'a pas signé l'accord de 2015 », indique Philippe Pihet. Patronat et syndicats visent un accord avant l'été sur les règles du pilotage stratégique de l'Agirc-Arrco

**Françoise Lambert** 

© HAMILTON/REA



Grève et primes

Toutes les absences doivent entraîner les mêmes conséquences en matière de rémunération ou de primes, qu'il s'agisse de maladie ou d'absence pour fait de grève.

Dans le cas contraire il s'agit d'une discrimination.

ans l'affaire soumise à la Cour de cassation, il s'agissait d'un accord d'intéressement qui distinguait selon le motif des absences pour le calcul et l'attribution des primes d'intéressement.

Dans cet accord, il était prévu que le calcul de la prime d'intéressement était fondé sur la présence du salarié. Ainsi, les absences pour faits de grève entraînaient un abattement de l'assiette de rémunération servant au calcul de la participation aux résultats, de l'intéressement et du treizième mois, du fait de la participation du salarié à un mouvement de grève.

L'employeur reprochait à la cour d'appel d'avoir déclaré cet abattement discriminatoire alors que l'employeur peut tenir compte des absences, même motivées par la grève, pour le paiement d'un élément de rémunération.

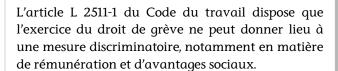
Si la grève ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire, la Cour de cassation a toujours admis que dans le cadre de primes liées à une condition de présence, l'employeur peut tenir compte des absences du salarié même lorsque l'absence est due à une grève, à partir du moment où toutes les absences, hormis celles qui sont légalement assimilées à un temps de travail effectif, entraînent les mêmes conséquences sur son attribution.

Cette règle doit également être respectée par les accords collectifs négociés par les partenaires sociaux.

Or, en l'espèce, la cour d'appel avait relevé que les accords de participation et d'intéressement stipulaient que les arrêts pour maladie non professionnelle d'une durée supérieure à six mois étaient assimilés, jusqu'à douze mois, à du temps de présence.

Ainsi, les accords de participation opéraient une distinction selon le motif de





L'article L 1132-1 du Code du travail précise quant à lui qu'aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire notamment en matière de rémunération, au sens de l'article L 3221-3, de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions.

l'absence et notamment en cas de grève.

La Cour de cassation valide l'arrêt de la cour d'appel par un arrêt de principe:

« Mais attendu que si un accord d'entreprise peut tenir compte des absences, même motivées par la grève, pour le calcul de la prime de d'intéressement, c'est à la condition que toutes les absences, hormis celles qui sont légalement assimilées à un temps de travail effectif, entraînent les mêmes conséquences sur leur montant [...], la cour d'appel en a déduit à bon droit le caractère discriminatoire de ces accords à l'égard des salariés absents en raison de l'exercice de leur droit de grève. »

participation ou de la prime

La disposition de l'accord est donc discriminatoire, rappelle la Cour de cassation dans un arrêt du 13 février 2019 (n° 17-26837).

Une petite piqûre de rappel est parfois nécessaire...

Secteur juridique



### LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA

### CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

### VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Le secteur des Affaires juridiques et du droit syndical édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux «InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender!

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.

### **→**<

**BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à** Confédération Force Ouvrière, secteur des Affaires juridiques et du droit syndical – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 –Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

### **OFFRE D'ABONNEMENT**

- ☐ 1 an pour 40 euros au lieu de 48 euros.
- ☐ Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière: 1 an pour 20 euros.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (In FOjuridiques).

Nom:	Prénom :
Syndicat :	
Êtes-vous conseiller prud'hommes? 🗖 ou	i □ non
Adresse :	
Code postal : Localité :	

Signature:



# Minima sociaux et prestations sociales : une fusion-acquisition?





### Minima sociaux

près le gel des prestations sociales, la fonte s'annoncet-elle? Cela via une annonce présidentielle dans le cadre de la présentation du plan pauvreté, le 13 septembre 2018 : « Je souhaite créer par une loi en 2020 un revenu universel d'activité qui fusionne le plus grand nombre possible de prestations », pouvant aller « du RSA aux APL », les allocations visées devant alors être définies dans les six mois suivants... D'abord appelé « versement social unique » pendant la cam-

### Moins de chômeurs, plus de pauvres : l'appai

Le 1er janvier 2019, sur décision du gouvernement et sous la pression de la crise sociale, la prime d'activité versée aux salariés les plus modestes a fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle et les conditions d'attribution ont été modifiées pour augmenter le nombre de bénéficiaires (3,5 millions aujourd'hui contre 2,8 avant la mesure).

ne mesure qui illustre en partie le paradoxe constaté par l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales) dans d'autres États membres de l'Union européenne\*. Alors que le nombre de chômeurs a reflué dans la plupart des pays à partir de 2010, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux en France n'est pas retombé à son niveau d'avant la crise de 2007. Au mieux il reste stable, au pire il augmente. Le chercheur Antoine Math y voit trois raisons. La paupérisation des travail-

leurs découlant de la multiplication des emplois précaires et sous-payés, due aux réformes du marché du travail; un chômage de longue et très longue durée qui diminue beaucoup plus lentement que celui de courte durée; et, surtout, les réformes « ayant conduit à restreindre les autres volets de la protection sociale, souvent en lien avec la volonté de limiter les dépenses sociales ».

### L'HERBE N'EST PAS TOUJOURS PLUS VERTE AILLEURS

En Allemagne, la réforme Hartz de 2003 a fusionné l'allocation chômage avec l'aide sociale. Cela a notamment permis d'abandonner la référence au dernier salaire pour calculer le montant de l'allocation versée aux chômeurs de longue durée. De fait, ces derniers ont été englobés dans le champ des bénéficiaires du revenu minimum garanti. La même année, un minimum vieillesse et invalidité a été introduit pour les retraités dont le montant de la pension ne suffit plus à leurs besoins de base.

Au Danemark, la réforme de l'Assurance chômage de 2010 a durci les critères d'indemnisation et réduit sa durée à deux ans. Ces mesures ont entraîné une telle augmentation du nombre de bénéficiaires des minima sociaux, que le

gouvernement danois a décidé en 2015 d'étendre de nouveau la durée d'indemnisation du chômage, en prenant en compte les courtes périodes de travail et le travail à temps partiel. De plus, la réforme de l'aide sociale de 2016 a instauré un plafond que le total des différentes allocations publiques (y compris l'allocation logement et les allocations familiales) ne doit pas dépasser. Tout cela, bien sûr, sous couvert d'inciter les bénéficiaires à retourner travailler.

### DU DROIT À L'ASSURANCE CHÔMAGE À «*L'ASSISTANCE* SOCIALE » AU MÉRITE?

Le risque est de glisser ainsi d'un droit collectif à l'Assurance chômage à une « assistance sociale » (pour reprendre le terme d'Antoine Math), que de surcroît le demandeur d'emploi doit mériter. Le concept est déjà ancien et poussé à l'extrême en Suède, où en vertu de la loi sur les services sociaux de 1982, une personne recevant une aide sociale doit participer à des activités désignées par les services sociaux de la commune d'habitation. Depuis 1998, refuser expose à une suspension ou à une réduction de l'aide économique versée jusque-là. L'allocation, décidée et versée par la municipalité, se compose

### et prestations sociales : une fusion-acquisition?

pagne présidentielle, ce « revenu universel d'activité », à la dénomination contestable (pas plus universel que d'activité), a vu son chantier n'être finalement lancé que le 15 mars dernier. Avec pour objectif officiel : « Rénover en profondeur le système des prestations monétaires versées aux ménages modestes, à travers la création d'un revenu universel d'activité fusionnant le plus grand nombre possible de ces prestations et relevant de la responsabilité de l'État. » Le tout sous « une gouvernance

unique », qui prendra ainsi la main, voire qui fera main basse. Bref, une sorte de fusion-acquisition.

#### DANIEL BLAKE CHEZ LES GAULOIS

Maître mot : la conditionnalité de cette nouvelle allocation et donc de toutes celles absorbées. Maître d'œuvre : un « service public de l'insertion », chargé d'un accompagnement qui, « avec une nouvelle efficacité », conduira « vers un parcours d'insertion systématique ». Sans

que l'on sache vers quoi ni non plus ce que recouvre l'« accompagnement ». Une insertion forcée? On peut se le demander au vu du catéchisme libéral considérant chômeurs et bénéficiaires de prestations sociales comme des âmes égarées qu'il faut remettre dans le droit chemin, sous peine d'excommunication, applicable en cas de refus de « plus de deux offres raisonnables d'emploi ou d'activité figurant dans son contrat », prévu dans le cadre d'une « obligation d'inscription dans un

#### Suite en page 14

### ent paradoxe

d'un montant forfaitaire fixé nationalement pour couvrir les dépenses courantes (alimentation, vêtements, loisirs, hygiène, assurance des enfants, téléphone...). À cela s'ajoute la somme jugée nécessaire par les services sociaux municipaux pour couvrir les « dépenses raisonnables » (le logement, l'électricité, le transport domicile-travail, l'adhésion à un syndicat ou à un organisme d'assurance chômage...) Enfin, une troisième aide peut être accordée pour couvrir des « dépenses personnelles » pour maintenir un niveau de vie « raisonnable », comme les soins à domicile. l'achat de lunettes ou les soins dentaires... L'aide est donc décidée et calculée au cas par cas. Un modèle de mise sous tutelle des pauvres, que l'on sous-entend ici incapables de gérer leur budget, que l'actuel gouvernement italien semble vouloir adopter avec son projet de « revenu de citoyenneté » dont une partie devrait obligatoirement être dépensée via une carte dans des magasins d'alimentation et des pharmacies agréées... D'autres s'en inspireront-ils aussi et jusqu'à quel point?

#### **Evelyne Salamero**

\*« Chronique internationale », numéro 164, janvier 2019, « Protection des bénéficiaires des revenus minima garantis : débats et réformes ».

### DES MILLIONS DE MÉNAGES CONCERNÉS

Un total de 3,55 millions de ménages auraient subi une baisse de revenus du fait de l'unification des minima sociaux-prestations sociales dans une pré-version, selon une simulation réalisée en février 2018 par France Stratégie. Aujourd'hui, on sait que le futur revenu universel d'activité (RUA) pourrait concerner, via les seuls minima sociaux, quelque 7 millions de personnes, soit environ 11 % de la population (en 2017, en comptant conjoints et enfants à charge), selon les chiffres de la Drees, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, publiés le 7 mars 2019.

Plus en détail, le RSA (revenu de solidarité active) a été versé à 1687 000 personnes, l'AAH (allocation aux adultes handicapés) à 1,16 million, le minimum vieillesse (Aspa, allocation de solidarité aux personnes âgées) à 552600 retraités, l'ASS (allocation de solidarité spécifique) à 393 200 bénéficiaires, la prime d'activité à près de 5 millions de salariés (début mars 2019) et les aides au logement à 6323400 foyers (13,1 millions de personnes en 2017), dont 77 % étaient bénéficiaires de revenus minima garantis (chiffres de 2012-2013).





### Minima sociaux et prestations sociales : une fusion-acquisition?

Suite de la page 13

parcours d'insertion », selon les mots présidentiels. Sans doute faudra-t-il aller témoigner de ses efforts contrits à un « guichet unique », selon les mots présidentiels, approchant les « job centers », plus ou moins confiés au privé et machine à fabriquer des travailleurs pauvres et précaires, ainsi que des exclus, que l'on trouve notamment en Allemagne, grâce aux réformes Harz, et au Royaume-Uni (décrits dans le film de Ken Loach « Moi, Daniel Blake »).

### L'ONÉREUX MARIAGE DE LA CARPE ET DU LAPIN

Le Royaume-Uni figure en effet parmi les quelques pays européens - Suède, Danemark, Pays-Bas, Allemagne, Autriche - (voir article « Moins de chômeurs, plus de pauvres » en pages 12-13), où une prestation unique a déjà été appliquée sans pour le moins rencontrer un succès probant. On parle même de désastre outre-Manche, où depuis 2013 ont été fusionnés dans un « crédit universel » (Universal Credit, UC) six dispositifs existants (allocations chômage et invalidité, prestation de soutien au revenu pour les personnes dispensées de recherche d'emploi, ainsi que l'aide au logement et les crédits d'impôt pour le retour à l'emploi et pour charge de famille), concernant quelque 700000 personnes. Son versement est bien entendu conditionné à la recherche active d'emploi, dont le contrôle s'est évidemment durci. Le retour à l'emploi n'a pas fait de bond significatif, contrairement aux demandes de bons alimentaires dans les régions où l'UC a été déployé. L'argument est le même que celui avancé en France: un « système plus simple qui encourage les gens à retrouver un emploi ». Censée générer des économies par la mutualisation de la gestion, cette simplification, chapeautant la

carpe et le lapin, n'a engendré que des complications onéreuses non prévues ou sous-évaluées, entraînant souvent des retards dramatiques dans le versement de l'allocation, allant jusqu'à cinq mois. Cette refonte a fait plus de perdants que de gagnants. Près de trois millions de ménages y ont laissé entre 180 et 190 euros. Un quart d'entre eux figurent dans la frange la plus basse des revenus et les parents isolés avec enfants sont particulièrement touchés, selon une étude de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) publiée en février 2017.

### LE RECOURS AU NON-RECOURS

De ce côté-ci de la Manche, ce sont les mêmes arguments (notamment dans le rapport Christophe Sirugue en 2015), avec le même objectif affiché de remédier à l'important non-recours aux allocations, une amélioration pour laquelle FO se bat depuis longtemps. Ce non-recours va jusqu'à atteindre 36% pour le RSA, soit plus de 3,6 milliards d'euros en 2016, d'après un rapport parlementaire. Un chiffre qui fait douter, en ces temps d'austérité, d'un futur très haut revenu universel d'activité. Une si généreuse préoccupation d'abaisser le taux de non-recours peut aussi cacher la volonté de satisfaire les entreprises en faisant verser par d'autres le complément de salaire nécessaire à la pérennisation des temps partiels et autres flexibilités. Le travailleur pauvre ou/et précaire pourrait ainsi être pieds et mains liés par cette prestation unique, revue à la baisse pour beaucoup et susceptible d'être suspendue ou supprimée s'il ne se plie pas aux desiderata du marché du travail. Idéal pour obtenir un bas coût du travail. Au prix d'une franche entaille dans la protection sociale.

**Michel Pourcelot** 

**Trois questions** 

à Serge Legagnoa, secrétaire confédéral au secteur de la protection sociale collective

Quelle est la position de FO sur la fusion annoncée?

Nous sommes op-

posés à son principe. Chaque allocation a été instaurée paritairement, dans le but de répondre à des besoins spécifiques et individuels (par exemple les adultes handicapés, le logement...). Une fusion vers un revenu minimum pourrait avoir pour conséquence une baisse des montants des diverses allocations.

### Le chef de l'exécutif a-t-il évoqué une gouvernance étatique?

Le fait que l'État veuille prendre la main et centraliser minima et allocations cache une volonté d'économies, comme ce qui a déjà été réalisé sur l'ensemble de la protection sociale. C'est un risque majeur pour notre modèle redistributif.

### Y a-t-il une concertation sur ce sujet?

Il n'y en a aucune. Pour nous, il n'est pas question de négocier la baisse des prestations sociales. Nous ferons tout pour empêcher ce processus. M. P.

# INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS Ler MAI 2019

Pour nos retraites Pour nos salaires Pour le Service public

CE QU'ON A GAGNE, NE LE PERDONS PAS!

Le syndicat, moi j'y crois!
Plus FOrts ensemble

### La confédération belge FGTB se dresse contre la modération salariale

Après une grève générale très suivie en février, la FGTB a rejeté l'Accord interprofessionnel (AIP) sur les salaires. Elle appelle à une nouvelle mobilisation le 14 mai.

n Belgique, la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité impose une marge de négociation des salaires aux interlocuteurs sociaux de façon à limiter les augmentations dans le secteur privé, et, depuis 2015, dans les entreprises publiques économiques. Cette « norme salariale », actualisée tous les deux ans, a pour but, explique le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Concertation sociale, « d'adapter de façon préventive l'évolution des coûts salariaux en Belgique à l'évolution attendue des coûts salariaux chez nos principaux partenaires commerciaux que sont l'Allemagne, les Pays-Bas et la France ».

Cette année, la grève générale du 13 février, à l'appel des trois centrales syndicales belges FGTB (socialiste), CSC (chrétienne) et CGSLB (libérale), a déjà permis de sortir des clous en obtenant que la norme soit

portée à 1,1% d'augmentation maximale au lieu de 0,8% comme prévu à l'origine. Mais si les autres organisations syndicales ont donné leur assentiment, la FGTB a en revanche considéré que cela ne répondait toujours pas à l'attente des salariés belges d'une hausse « substantielle » du pouvoir d'achat et d'un rehaussement du salaire minimum interprofessionnel.

### POUR UNE RÉVISION DE LA LOI SUR LA NORME SALARIALE

La majorité de ses structures s'est ainsi prononcée le 26 mars contre la signature de l'Accord interprofessionnel (AIP) consacrant cette limite de 1,1% d'augmentation. Depuis, cette « marge maximale d'évolution des coûts salariaux » a fait l'objet d'un arrêté royal approuvé le 2 avril en première lecture par le Conseil des ministres.

Face à cette « décision du gouvernement », la FGTB « maintient que la marge salariale est insuffisante et que la loi sur la norme salariale doit être fondamentalement adaptée de façon à pouvoir obtenir, à l'avenir, des augmentations salariales plus justes ». Elle a décidé d'organiser le 14 mai prochain une «journée d'action nationale pour le pouvoir d'achat et contre les inégalités », et invite notamment les autres syndicats à s'y joindre.

**Evelyne Salamero** 

### Mobilisation européenne contre le dumping social dans les transports



Plusieurs milliers de salariés et fonctionnaires des transports (ferroviaire, aérien, terrestre,

maritime), venus de différents États membres de l'Union européenne, ont défilé dans les rues de Bruxelles le 27 mars, à l'appel de l'ETF (Fédération européenne des travailleurs des transports), pour revendiquer d'une seule voix « un transport juste pour l'Europe! ». Un slogan que les manifestants, parmi lesquels des militants de la Fédération FO des Cheminots et de la FEETS (équipement, environnement, transports et services) pour l'aérien et le maritime, ont opposé aux conséquences de la libéralisation dictée par Bruxelles et appliquée par les gouvernements de-

puis une trentaine d'années. La campagne « Fair transport for Europe! » a été lancée il y a un an par l'ETF, avec le soutien de la CES (Confédération européenne des syndicats), pour dénoncer le non-respect des règles sur les temps de conduite et de repos des chauffeurs, les destructions d'emplois, la multiplication des contrats courts et précaires, la sous-traitance constante, le travail intérimaire, le faux travail indépendant, et les inégalités salariales subies par les travailleurs originaires d'un autre pays par rapport aux travailleurs locaux.

E S

# Pénitentiaire : les agents toujours sans réponses statutaires et salariales

Les agents de surveillance de la pénitentiaire restent mobilisés. Ils revendiquent des mesures de sécurité mais aussi statutaires et salariales.

orce Ouvrière, qui est devenue la première organisation dans la pénitentiaire depuis les élections du 6 décembre dans la fonction publique, maintient plus que jamais ses revendications. Les agents (28000 environ), qui demandent toujours de vraies réponses ministérielles, estiment que le mouvement massif de blocage des établissements en mars dernier, à la suite de l'agression de deux surveillants à la prison de Condé-sur-Sarthe, n'en a pas apportées. Un an après la signature (par l'UFAP-UNSa) d'un relevé de conclusions, rejeté par le SNP-FO, le Syndicat national pénitentiaire FO (et la CGT), « tout le monde sait que ce relevé signé à la suite du mouvement historique [de grève, NDLR] de janvier 2018 n'a en rien répondu à l'absolue nécessité » d'entendre les agents, souligne FO.

### DES PROPOSITIONS TRÈS INSUFFISANTES

Le syndicat revendique des mesures de sécurité mais aussi statutaires. Il demande une fusion des grades, le passage des officiers en catégorie A et le passage des agents corps d'encadrement et d'application en catégorie B. Il demande aussi le paiement des heures supplémentaires en catégorie B pour les agents. Le 14 mars, FO a rejeté de nouvelles mesures présentées par la ministre de la Justice et jugées insuffisantes. À titre d'exemple, s'irrite le SNP-FO, le ministère propose une augmentation de l'ISS (indemnité de sujétions spéciales) à 28,5% du salaire brut en 2022, soit seulement 0,5% de plus que ce que prévoyait le relevé de conclusions de 2018, ce qui équivaudrait à un gain de seulement 7 euros brut par mois en début de carrière.



Blocage du centre pénitentiaire des Baumettes à la suite de l'attaque terroriste de Condé-sur-Sarthe le 11 mars 2019.

### **LE CHIFFRE**

15,2 %

Le taux d'épargne des ménages français a continué sa progression et atteint 15,2% au dernier trimestre 2018, contre 13,9% en 2016, selon l'INSEE. Côté épargne financière, c'est le livret A qui bat de nouveaux records, trahissant une inquiétude certaine quant au futur proche. Bien que bloqué, au moins jusqu'en 2020, à 0,75%, un taux inférieur à l'inflation, il reste le produit d'épargne le plus détenu par les Français (83% en 2018). D'ailleurs, seuls deux Français sur dix (19%) choisissent un placement mieux rémunéré où l'argent est moins vite disponible. Les principales motivations pour épargner sont « se protéger par une épargne de précaution » (60%), « préparer sa retraite » (24%) et « s'assurer contre le risque de dépendance » (21%), selon un sondage réalisé fin mars dernier.

L'endettement des Français croît aussi, les dettes étant comptabilisées comme une épargne, avec une hausse de l'encours de crédit aux ménages atteignant 5% sur un an (surtout due au crédit immobilier) et inquiétant les autorités financières.

**Michel Pourcelot** 

### **LE MOT**

### Dématérialisation

Quand on veut économiser à tout prix, il y a toujours matière à dématérialiser, ou du moins à rematérialiser ailleurs, chez l'usager ou le client, en arguant de modernité ou d'écologie. C'est aussi tailler dans le vif quand on supprime de la matière vivante, l'humain. Dans les services publics, cela permet de remplir des objectifs de coupes claires dans les effectifs, en les digitalisant massivement. Avec pour présupposé que l'usager moyen pourra y accéder. Or, en deçà des zones rentables pour les fournisseurs d'Internet, guère de cyber-salut : « Dans les communes de moins de 1000 habitants, plus d'un tiers des habitants n'ont pas accès à un Internet de qualité. » Soit « près de 75% des communes de France et 15% de la population », souligne le Défenseur des droits dans un rapport du 15 janvier 2019. Territoriale, la fracture est aussi sociale et culturelle, le taux de connexion à Internet allant de « de 54% pour les nondiplômés à 94% pour les diplômés de l'enseignement supérieur ». Il y aurait matière à débat.

M. P.

### Carrefour : FO en guerre contre la mise en location-gérance des hypers

FO a appelé les salariés de Carrefour à se mobiliser le 4 avril contre le passage progressif en location-gérance des hypermarchés de l'enseigne, un mode de gestion synonyme de régression sociale et de pertes de droits. Par ailleurs, les négociations ont démarré en vue de 1200 suppressions de postes.

🕇 on, les salariés ne sont pas à louer avec leur magasin », prévient le syndicat FO-Carrefour hypers, qui, avec la fédération FGTA-FO, a appelé à la mobilisation le 4 avril. Quatre magasins (Sens, Paimpol, La Roche-sur-Yon, Chalon-sur-Saône) ont été partiellement ou totalement bloqués par plusieurs centaines de salariés. Ils font partie des cinq hypers que la direction souhaite faire passer

en location-gérance avant l'été, avant cinq autres fin 2019. Le mouvement, entamé il y a quelques mois, pourrait se poursuivre.

FO, majoritaire, dénonce une « stratégie inacceptable », et une « destruction du modèle social intégré, acquis par le biais de longues luttes depuis plusieurs décennies ». Pour les salariés, contraints de quitter la convention collective du groupe Carrefour, cela se traduit par une perte progressive de droits et de pouvoir d'achat, ainsi qu'une casse de l'emploi. C'est aussi la disparition programmée des représentants du personnel et de leur syndicat.

### ERREURS STRATÉGIQUES DES DIRIGEANTS

FO exige que le groupe renonce à ce projet et revendique une solution alternative. «La direction a accepté de nous recevoir à la suite de la mobilisation, on a commencé à discuter et on doit se revoir », explique Dominique Moualek, délégué national

Par ailleurs, le groupe entend supprimer plus de 1200 postes en 2019 dans le secteur non alimentaire des hypers. La négociation sur la mise en place d'une éventuelle rupture conventionnelle collective (RCC) a démarré le 26 mars. Pour Dominique Moualek, les salariés n'ont pas à payer pour les erreurs stratégiques et commerciales des dirigeants, qui

> n'ont pas su s'adapter aux nouveaux modes de consommation. « Les mesures négociées dans un éventuel accord devront être supérieures à celles obtenues dans les récents plans de départs volontaires, prévient-il. Elles devront aussi prendre en compte l'organisation et les conditions de travail des salariés restants.»



Mobilisation de FO-Carrefour à Sens, le 4 avril 2019.

Clarisse Josselin

### Industrie pharmaceutique: FO dénonce une duperie de Sanofi

¶in février, les syndicats de Sanofi dont FO ont signé un accord majoritaire de rupture conventionnelle collective (RCC) portant sur la suppression de 700 postes d'ici à fin 2020, dont 600 dans les fonctions support chez Sanofi Aventis Groupe (SAG).

À peine un mois plus tard, le 4 avril, le géant pharmaceutique a annoncé en comité de groupe sa volonté de délocaliser et d'externaliser un grand nombre de ces mêmes activités. Il compte notamment regrouper en Hongrie, sur une plate-forme européenne, des fonctions de comptabilité, d'administration du personnel et de reporting. Ce serait la première délocalisation dans un pays à bas coût salarial.

#### CRAINTES POUR L'EMPLOI

« Nous avons été dupés dans cette négociation, à aucun moment on ne nous a informés de ce projet de délocalisation ou d'externalisation, dénonce Pascal Lopez, délégué central FO chez SAG. Le seul but affiché était d'optimiser les ressources en France, y compris via la gestion prévisionnelle des compétences (GPEC). »

Il redoute même que les départs volontaires dans le cadre de la RCC ne suffisent pas à compenser les suppressions de postes à venir. Pour FO, l'ensemble des activités en France doit rester en France. «On va tout faire pour qu'il n'y ait pas de licenciements secs », prévient-il. FO exige aussi la mise en place d'un réel processus de GPEC en offrant à chaque salarié une possibilité de retrouver un poste.



### Douaniers : plus d'un mois de grève et toujours l'attente d'une négociation

À l'appel de six syndicats dont l'USD-FO, les douaniers sont en grève du zèle depuis plus d'un mois. Ils revendiquent la hausse des primes, l'amélioration de leurs conditions de travail et des effectifs supplémentaires.

epuis le 4 mars dernier, à l'appel de six organisations dont l'Union des syndicats des douanes FO (USD-FO), les agents des douanes (17000 fonctionnaires environ) ont lancé une grève du zèle, soit notamment des contrôles renforcés et plus longs aux frontières. Les fonctionnaires demandent de meilleures conditions de travail et une amélioration de leurs rémunérations. Plus globalement, des moyens supplémentaires pour exercer leurs missions. Alors que le Brexit va induire une montée en charge de leur travail, ils revendiquent une revalorisation d'indemnités (celle pour les heures de nuit et jours fériés, la prime de risque...) et des effectifs supplémentaires. Rien d'étonnant. Plus de 6000 postes ont été supprimés en vingt ans dans cette administration abîmée par maintes restructurations qui ont régionalisé voire interrégionalisé ses implantations. L'été dernier, réagissant aux mesures budgétaires pour 2019, FO-Finances, qui soutient le mouvement actuel des douaniers, in-



diquait que « même la création d'emplois liée au Brexit [la création de 700 postes, dont des contractuels, entre 2018 et 2020 a été annoncée depuis par le gouvernement, NDLR] ne devrait pas empêcher des suppressions sur d'autres missions ».

### UNE ENVELOPPE INSUFFISANTE

Depuis des années, les agents des douanes pointent la carence en effectifs. Fin 2015, la création de 1000 emplois d'ici à 2017 était annoncée. Plutôt 500 emplois rectifiaient les syndicats, notant que la suppression de 250 postes sur 2016 et 2017, donc 500 au total, restait programmée. « Les créations d'emplois enregistrées depuis

2015 sont loin de combler » les 6000 suppressions de postes, rappellent aujourd'hui les syndicats, dont FO, qui depuis des semaines demandent au gouvernement de négocier. Le 12 mars, l'enveloppe annoncée de 14 millions d'euros - censés répondre aux revendications sur les rémunérations - a été jugée insuffisante et à la mi-mars, les syndicats ont décidé de ne plus participer aux réunions des instances paritaires. Depuis, « la proposition ministérielle reste figée », déplorent les syndicats, espérant une entrée en négociation dans les prochains jours et rappelant que les douaniers « demandent simplement une juste reconnaissance de leur travail ».

Valérie Forgeront

#### HANDICAP

### Pas d'inclusion scolaire forcée

L'intersyndicale des cinq instituts nationaux des jeunes sourds et aveugles a appelé les personnels à la grève le 4 avril. Des établissements du privé et l'association des parents étaient également mobilisés. Ils dénoncent la volonté du gouvernement de scolariser davantage ces enfants en milieu ordinaire, mais sans accorder de moyens suffisants, et revendiquent l'ouverture d'une vraie concertation.

#### AP-HP

### Grève aux urgences

La grève entamée mi-mars aux urgences de l'hôpital Saint-Antoine a fait tache d'huile. Le 12 avril, FO et sept autres syndicats de l'AP-HP ont déposé un préavis de grève dans les 25 services d'urgence. FO revendique des embauches, l'intégration de tous les CDD et l'augmentation des salaires. Une négociation entre la direction et les syndicats a débuté le 15 avril.

### **ÉBOUEURS DE LYON**

### La grève s'étend au privé

Les éboueurs de Lyon-Villeurbanne employés par Pizzorno Environnement poursuivaient le 16 avril une grève entamée le 2 pour un alignement de leurs salaires et conditions de travail sur les éboueurs employés par la métropole. Après 17 jours de grève, avec FO, ceux-ci ont obtenu 20 recrutements, une prime mensuelle de 69 euros brut et un intéressement annuel de 300 euros brut.



### Le vote pour FO, une réal

À l'issue du Grand débat, le Premier ministre n'a pas évoqué une seule fois le terme de salaire en matière de pouvoir d'achat. Comme le montrent de récents résultats d'élections, c'est bien par l'action syndicale et le vote pour FO que les travailleurs entendent porter leurs revendications. FO a notamment cartonné dans le secteur de l'énergie, où des élections anticipées ont été organisées avant le grand scrutin de novembre.

Sur le site de charcuterie industrielle Montagne noire de Narbonne, FO, qui présentait une liste pour la première fois, a récolté 66 suffrages sur 93 inscrits lors du scrutin organisé fin 2018. Jusqu'à présent, les élus étaient sans étiquette.

Carton plein pour FO à la biscuiterie industrielle Rougier, située dans le Loiret. Lors des élections CSE début 2019, le syndicat FO a raflé tous les postes de représentants du personnel disponibles, titulaires et suppléants, dans le premier collège et le deuxième collège.

FO devient la première organisation syndicale chez Bardinet, entreprise de vins et spiritueux implantée à Bordeaux, qui emploie plus de 200 salariés. Lors des élections CSE début 2019, le syndicat a remporté les six sièges dans le collège employés.

FO arrive très largement en tête à la CPAM de l'Essonne. Lors des élections CSE mi-mars, le syndicat a remporté 80% des voix, soit une hausse de près de 20 points. Dans le premier collège, il obtient 11 sièges de titulaires sur 13 et 10 sièges de suppléants. Dans le deuxième collège, il obtient 3 sièges de titulaires sur 4 et 2 sièges de suppléants. Le taux de participation des 1171 salariés était de 62%.

FO enregistre une forte progression chez Carambar & Co, à l'usine de bonbons de Blois (Loir-et-Cher). Lors des élections CSE le 26 mars, le syndicat a obtenu 2 titulaires et 3 suppléants dans le premier collège et 3 titulaires et 2 suppléants dans le deuxième collège.

FO est de retour chez Bonduelle surgelés à Estrées (Somme) et devient majoritaire, quinze ans après avoir perdu sa représentativité. Plusieurs équipes anciennement CFDT ont basculé chez FO en raison d'un désaccord avec leur centrale. Lors des élections CSE en mars, FO a obtenu 38,53% de représentativité chez le spécialiste des légumes.

FO maintient sa première place à l'AIMR, association intercommunale des maisons de retraite, qui gère huit Ehpad sur la région nantaise. Pour les élections du CSE le 5 mars, FO a présenté une liste complète avec des candidats présents sur sept établissements. Le syndicat a obtenu 8 sièges de titulaires sur 11 et 5 sièges de suppléants.

FO se renforce à la CAMIEG, caisse d'Assurance maladie des industries électriques et gazières. Lors des élections CSE le 2 avril, les listes FO ont obtenu 65,10% des suffrages, en hausse de 15,30% par rapport à 2015. Les taux de

participation ont atteint 89% pour le collège exécution/maîtrise et 94% pour le collège cadres. Tous collèges confondus, le syndicat a obtenu 7 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants.

FO est en tête chez GreenAlp, société née en janvier 2019 de la séparation des activités de production et de distribution de la régie gaz et électricité de Grenoble (GEG). FO est devenue la première organisation syndicale avec 44% des voix lors des élections professionnelles organisées en février.

FO est la première organisation syndicale à Storengy SAS, filiale à 100% du groupe Engie, créée en juin 2018. Elle a remporté plus de 45% des voix lors du scrutin CSE en février. La société intervient en France et à l'international sur des activités de stockage





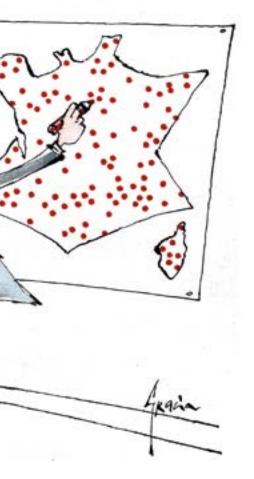
### lité qui ne fait pas débat

de gaz, de solutions géothermiques et des technologies de production et de stockage d'énergies décarbonées.

Chez GRTgaz, FO voit son premier représentant entrer au conseil **d'administration.** Il a été élu à près de 22% lors des élections CSE de mars dernier.

Succès de FO chez Carrefour à Fougères, en Ille-et-Vilaine. Lors des élections CSE le 1er mars, FO a obtenu 85 voix sur 110 exprimées et remporte 4 sièges sur 5.

À l'Association pour l'hébergement et l'accompagnement de personnes handicapées (Alaph) en Ille-et-Vilaine, la liste commune FO-SUD a obtenu 72,22 % des suffrages exprimés lors du premier tour des élections CSE.



Chez U-log, filiale logistique du groupe Système U qui compte 23 sites en France, les premières élections CSE ont eu lieu du 15 au 19 mars par vote électronique. Au niveau national, FO a confirmé sa place de deuxième organisation syndicale en remportant 27,23% des voix, un résultat en hausse de 1,36 point par rapport au précédent scrutin. FO a cartonné sur plusieurs sites et notamment celui d'Antares Frais à Carquefou (Loire-Atlantique), où le syndicat a remporté 55,10% des voix, soit un bond de 20 points.

À Mayotte, FO a confirmé sa position de leader chez Sodifram, société de grande distribution, lors des élections CSE du 21 mars. Le syndicat a remporté 11 sièges sur 14. C'est la première entreprise privée de l'île en chiffre d'affaires et le premier employeur du département avec plus de 600 salariés.

À Mayotte, FO a également remporté plus de 40% des voix et les 7 sièges à pourvoir dans la société de sécurité privée Outounda, qui emploie plus d'une centaine de salariés.

FO reste la première organisation syndicale à l'usine PSA à Vesoul, qui emploie près de 2000 salariés. Lors des élections CSE en avril 2018, FO a remporté 37% des voix, en hausse de 4 points. Le syndicat, qui a passé une alliance de gestion avec la CFE-CGC, est à la tête du CSE.

Chez Lufkin à Fougerolles (Haute-Saône), FO a remporté 77 % des voix lors des élections CSE le 18 mars. Un score en hausse de 10% par rapport au précédent scrutin. FO obtient 4 sièges de titulaires sur 5 dans le premier collège, 2 sièges sur 3 dans le deuxième collège et les 3 sièges dans le troisième collège. Le groupe de services pétroliers, qui appartient à General Electric, emploie près de 200 salariés sur le site.

FO est de nouveau représentative chez BTL Transports, après dix ans d'absence. Lors du scrutin CSE le 15 mars, le syndicat a remporté 20,43% des voix face à quatre organisations syndicales. FO obtient 2 sièges sur 9, tous collèges confondus. La société, implantée à Amiens, emploie 230 salariés.

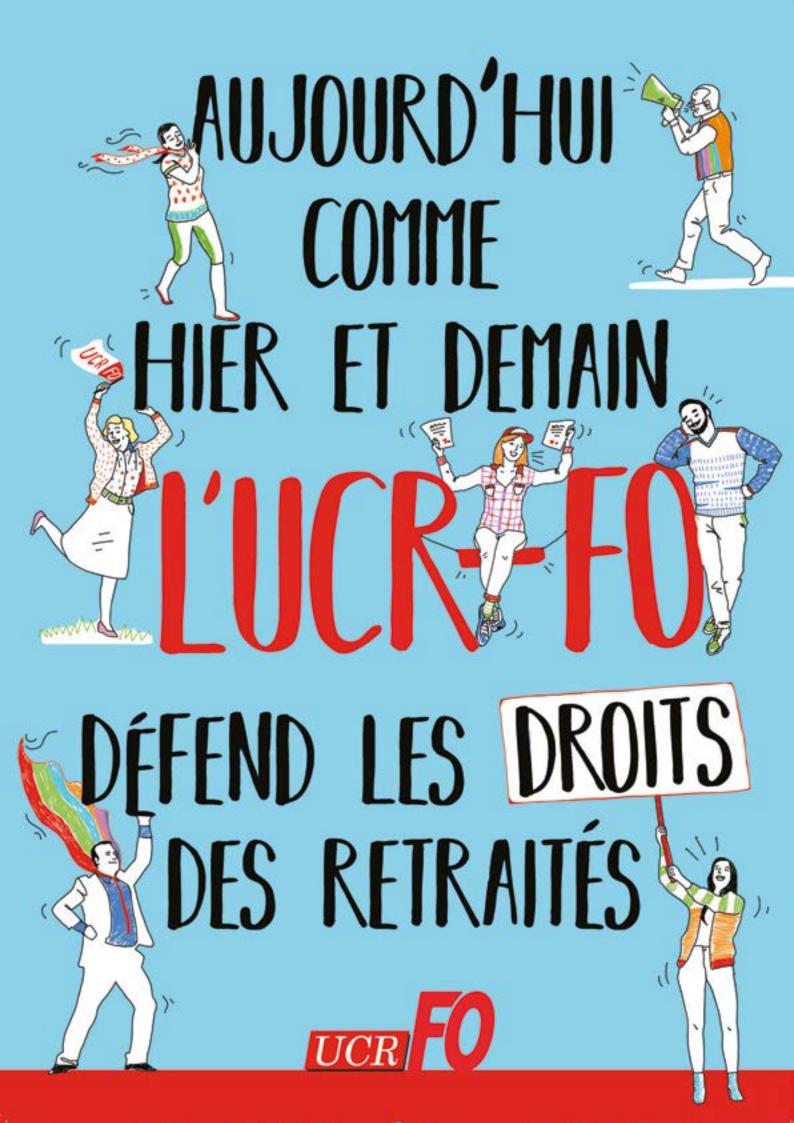
FO a remporté 75% des voix chez les cheminées Poujoulat, leader européen des conduits de cheminée implanté à Saint-Symphorien (Deux-Sèvres). À l'issue du scrutin qui s'est déroulé en septembre 2018, FO a remporté 6 sièges de titulaires sur 9 dans le premier collège, les 3 sièges dans le deuxième collège et 1 siège sur 2 dans le troisième collège.

FO est ultra majoritaire à la CAF des Pyrénées-Orientales. Lors du scrutin fin mars, le syndicat a remporté 82,98% des voix, en hausse de 6 points, sur un effectif de 220 agents.

FO fait une entrée historique à la CPAM des Pyrénées-Orientales. Le syndicat, qui n'avait encore jamais été présent dans cet établissement de plus de 300 agents, a remporté 39,27 % des voix lors des élections CSE de décembre 2018 et obtient 6 sièges.

FO consolide sa position chez Saunier Duval ECCI à Nantes. À l'issue du dépouillement du scrutin CSE en janvier 2019, le syndicat a obtenu plus de 40% des suffrages dans le premier collège, le seul où il a présenté des candidats. C'est une progression de 3 points par rapport à 2016. Il a obtenu 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants. Au niveau global, FO atteint plus de 19% de représentativité. L'entreprise est spécialisée dans la technologie de production de chauffage et d'eau chaude.

**Clarisse Josselin** 



### L'Assurance chômage : un combat sans cesse renouvelé

À l'heure où les chômeurs sont régulièrement stigmatisés, le combat pour leur indemnisation est primordial, comme en 1958 lorsque la CGT-FO signait l'accord sur la fondation de l'Unédic, dont elle est à l'origine.

n'est qu'en 1884 que la loi Waldeck-Rousseau reconnaît les caisses syndicales de solidarité ouvrière, qui servent aussi d'assurance chômage. Mais sept ans plus tard, le gouvernement en prend le contrôle avec la fondation de l'Office du travail. En 1915, l'État met en place le Fonds national du chômage, mais seulement au niveau de soixante-dix-sept communes. Avec la grande crise de 1929, la France compte plus d'un million de chômeurs mais seuls 55000 d'entre eux reçoivent une maigre indemnité. Le Front populaire n'aura pas le temps de se pencher sur ce problème. Quant au programme du Conseil national de la Résistance, il n'en fait pas mention tant la France a besoin de bras à la Libération pour reconstruire un pays dévasté par cinq ans de querre.

### FO À LA POINTE DU COMBAT

C'est la CGT-FO qui dès 1958 est à l'origine de la fondation de l'Unédic (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) qui fédère les Assédic (Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). Sous l'impulsion de Robert Bothereau, FO est visionnaire car nous sommes quinze ans avant le premier choc pétrolier et le début du chômage de masse organisé par le patronat pour éviter, entre autres, une augmentation régulière des salaires.

Deux ans plus tôt, Bothereau avait pris contact avec le ministre du Travail, Albert Gazier, et Georges Villiers, président du CNPF, l'un des rares patrons résistants durant l'Occupation. À peine arrivé au pouvoir, de Gaulle a conscience qu'une crise comme celle de 1929, qui a entraîné la montée du nazisme, peut toujours revenir. Il prend alors contact avec les syndicats. Le 31 décembre 1958, FO, la CFTC, la CGC et le CNPF signent l'accord sur la fon-



dation de l'Unédic, rejoints à la dernière minute par la CGT. Le régime des Assédic est le premier système obligatoire des assurances chômage, non basé sur des caisses professionnelles mais dépendant de l'interprofessionnel, c'est-à-dire la majorité des salariés. Après d'âpres négociations, l'Assurance chômage sera financée à 80% par les entreprises et à 20% par les salariés.

En 1959, il n'y avait que 24000 chômeurs à indem-

niser! Près de 200000 en 1974 et plus de 3 millions aujourd'hui. Mais pour des raisons politiques, les chiffres ne reflètent pas la réalité : n'apparaissent plus les chômeurs de plus de 57 ans, les employés des DOM-TOM, les SDF et les radiés, de plus en plus nombreux et souvent pour des raisons fallacieuses. Depuis 1983, tous les gouvernements n'ont de cesse de baisser la durée et le taux d'indemnisation.

**Christophe Chiclet** 

### DE L'ANPE-ASSÉDIC À PÔLE EMPLOI

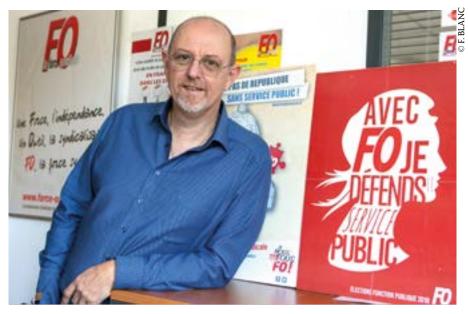
Le 19 décembre 2008, la fusion ANPE-Assédic a donné naissance à Pôle emploi, lourde machine administrative, de plus en plus privée de moyens et d'effectifs ce qui complique sa mission consistant à retrouver du travail aux chômeurs. Malgré cette carence de moyens, Pôle emploi a dû augmenter le nombre de contrôles censés faire la chasse aux « chômeurs voleurs », comme aiment désormais à le clamer patronat, gouvernement et médias chantres du libéralisme.

## « Respecter le mandat et porter la revendication »

À 55 ans, Didier Birig vient d'être élu au poste de secrétaire général de la Fédération des Services publics et de Santé FO. Retour sur un parcours de militant.

l aurait pu être musicien ou électricien, il est infirmier psychiatrique et syndicaliste. Didier Birig est le nouveau secrétaire général de la Fédération des Services publics et de Santé FO (SPS-FO). Il vient d'être élu le 16 avril en remplacement d'Yves Kottelat, qui fait valoir ses droits à la retraite. Yves est fonctionnaire territorial, Didier est hospitalier. C'est après un bac en électro-technique que le jeune homme d'alors commence à s'interroger sur son orientation professionnelle. Il joue de la guitare et participe à des animations musicales dans des maisons de retraite de la région de Sarreguemines (Moselle). Il se voit bien y travailler. Mais l'ouverture d'un concours de recrutement d'infirmiers psychiatriques au Centre hospitalier spécialisé (CHS) de Sarrequemines est une opportunité. Trois années d'études plus tard et son diplôme en poche, Didier entame les cinq années de travail dues à l'établissement, en contrepartie de la prise en charge de sa formation. Il y restera trente ans. Mais pas les mains dans les poches.

« Je me suis tout de suite senti comme un poisson dans l'eau, se rappelle-til, dans ce métier j'aimais l'humain et la technique. » Par la suite, Didier est nommé dans une unité pour malades difficiles (USM) du CHS de Sarreguemines. C'est là qu'il rencontre, en 1987, le secrétaire du syndicat FO, Denis Lang. Celui-ci lui propose de prendre



un mandat. « Quand je m'engage, je m'engage vraiment », lui dit alors Didier. Dont acte. Les mandats se multiplient et Didier est élu secrétaire général adjoint de son syndicat. En 1997, après la disparition prématurée de Denis Lang, qui l'attriste beaucoup, Didier reprend le flambeau. Il s'investit au sein du groupement départemental santé aux côtés de Brigitte Fidry. « Elle m'a beaucoup appris », souligne Didier.

### « LE SYNDICALISME C'EST AVANT TOUT UN TRAVAIL D'ÉQUIPE »

Le jeune syndicaliste commence aussi à militer à l'Union départementale FO de la Moselle : « L'interprofessionnel s'est imposé car tous les salariés, du public et du privé, ont intérêt à défendre leurs droits ensemble. La Sécu, la retraite, l'Assurance chômage, les services publics, ça concerne tout le monde. » En 2004, Didier décide de consacrer 100% de son temps au syndicat. Pour lui, « le syndicalisme c'est avant tout un travail d'équipe ». Et ça paye. Entre 1987 et 2015, le syndicat FO du CHS de Sarreguemines passe

de 70 à 370 adhérents. FO est majoritaire au sein de l'établissement avec 60,06% des voix. La force du nombre fait avancer les combats. En 1998, la grève lancée par FO permet d'obtenir 72 postes de soignants au sein de l'unité pour malades difficiles de l'hôpital de 1100 salariés.

En 2005, Didier rejoint la fédération SPS-FO en tant que formateur. Il sera élu secrétaire fédéral en 2016. Dans sa nouvelle fonction de secrétaire général de la fédération, Didier entend «impulser la même dynamique» que dans son syndicat, à savoir « respecter le mandat et porter la revendication ». Et ce, dans la continuité du travail de l'ancienne équipe. Face aux multiples attaques contre la fonction publique et les salariés, « la question c'est comment construire, avec les autres fédérations FO mais aussi les autres syndicats, une riposte efficace ». Pour y parvenir, « pas de manifestations façon saute-mouton », précise-t-il, mais plutôt « le blocage de l'économie par la grève » : « Ce sera aux syndicats et aux salariés d'en décider en assemblées générales. »

Françoise Lambert